

COMMUNE de Bordeaux

Réaménagement de la Place Latule et de ses franges

Notice explicative

- **Contexte réglementaire**

L'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme fait obligation aux établissements publics de coopération intercommunale, auxquels les communes ont délégué leurs compétences, de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que sur les modalités d'une concertation associant la population pendant l'élaboration des projets de nature à modifier de façon substantielle leur cadre de vie.

Cette obligation concerne notamment la réalisation d'investissements routiers d'un montant supérieur à 1,9 millions d'euros, dans les parties urbanisées des communes. (article R300.1 du Code de l'Urbanisme.)

Le projet de réaménagement de la Place Latule et de ses franges est concerné par ces dispositions.

Il convient dans ce cas que la Communauté urbaine de Bordeaux organise à cet effet la concertation réglementaire avec les habitants, les associations locales et autres personnes concernées avant que le projet ne soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles.

Cette concertation s'effectuera après publicité par voie de presse.

Les dossiers de concertation avec registres d'observations seront mis à disposition du public à Mairie de Bordeaux- Direction Générale de

l'Aménagement, à la Direction territoriale Bordeaux ainsi qu'à la Direction des Grands travaux et des investissements de déplacement de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

La concertation sera également ouverte sur le site Internet <http://participation.lacub.fr> « rubrique : Projets Locaux - Onglet : Bordeaux /Place Latule »

• Objectifs de l'opération

Il s'agit d'un espace d'articulation entre le boulevard Aliénor d'Aquitaine, entrée nord depuis la rocade, la ceinture des boulevards constituée par le boulevard Alfred Daney et la rue Lucien Faure le débouché, la rue des Français Libres et la voie nouvelle reliant Latule aux allées de Boutaut. Un des premiers enjeux est de renouveler l'image de la Place Latule marquée aujourd'hui par un noeud routier, des infrastructures lourdes et des abords constitués d'un tissu urbain hétérogène.

Il s'agira aussi de tirer parti des potentialités de l'environnement en valorisant les relations visuelles et fonctionnelles vers les bassins à flots et le Lac, permettant ainsi d'inscrire la Place Latule au coeur de l'arc de développement durable du projet urbain de Bordeaux 2030. Cet arc de développement durable reliera après l'ouverture du pont Chaban Delmas la rive droite à la rive gauche et s'étirera des quais jusqu'au Lac.

La Place Latule et ses franges sont positionnées dans un secteur en pleine mutation où les projets urbains, les projets de voirie et d'espaces publics sont nombreux. Le réaménagement du site devra intégrer l'ensemble de ces projets et au-delà proposer une couture entre eux afin de faire de la Place Latule un « élément-liant ».

Enfin, en terme de mobilité, le projet devra hiérarchiser les modes de déplacement et valoriser les fonctions d'échanges entre les modes alternatifs en s'appuyant notamment sur le futur TCSP de la rue Lucien Faure.

- **Modalités**

Cette concertation s'effectuera en étroite association avec la municipalité de Bordeaux qui en assurera l'organisation et l'animation sur leur territoire.

Un fascicule portant sur la Place Latule est disponible pour consultation à l'accueil de la Direction Générale de l'Aménagement de l'Hôtel de Ville de Bordeaux - Direction du droit des sols et de l'architecture durable, 57 cours Pasteur, 33 000 Bordeaux.

